JUSTICE DÉLIBÉRÉ

Fraude à l'assurance : agents condamnés

- VU 8 FOIS
- LE 23/05/2017 À 05:00

Un ancien agent général d'assurances de Guénange et son ex-commercial viennent d'être condamnés par le tribunal correctionnel de Thionville pour escroquerie Il leur est reproché d'avoir déclaré de faux sinistres pour détourner près de 100 000 € au total, entre 2006 et 2009 (RL du 30 mars).

C'est un expert mandaté par le groupe Axa qui, le premier, a relevé des anomalies dans le mode de gestion de ce cabinet d'assurances. D'après les recherches qu'il a d'abord menées en interne, le préjudice serait même quatre fois plus gros que celui retenu au terme de l'enquête de police. Certains vieux dossiers sont prescrits sur le plan judiciaire. Et Axa, soucieux de son image de marque, n'a pas forcément souhaité approfondir, ni contraindre les nombreux clients potentiellement concernés à témoigner.

Selon le poste occupé dans le cabinet d'assurances par les deux prévenus, les modes opératoires diffèrent. Au final, l'enquête attribue seize sinistres fictifs à l'ancien agent général du cabinet guénangeois. Le détournement retenu se chiffre à $46\,000\,$ €.

Le patron de l'époque, assureur libéral, nie s'être enrichi et se défausse en expliquant qu'il n'a fait que couvrir les excès de son commercial. Son avocat avait d'ailleurs plaidé la relaxe lors de l'audience fin mars. Mais l'homme, âgé de 55 ans, est bien reconnu coupable. Il écope de douze mois de prison avec sursis et d'une amende de 4 000 €. Le tribunal lui interdit également d'exercer cette activité professionnelle pendant trois ans.

Son ex-commercial, à qui les enquêteurs imputent vingt-cinq sinistres fictifs, pour un montant de 51 000 ϵ , a reconnu pour sa part s'être accordé quelques largesses en profitant du système en place. Il est condamné à dix mois de prison avec sursis. Le quadragénaire devra lui aussi s'acquitter d'une amende de 4 000 ϵ .